

PROTOCOLE DEMANDE DE PARRAINAGE

1- Adhérer à l'association Ados Sans Frontière (ASF), car cette association sise à Nîmes est reconnue comme interlocutrice par le Conseil Départemental du Gard.

2- Imprimer puis co-signer la charte de parrainage (parrain/marraine + jeune MNA) disponible [ici](#).

- Écrire clairement ses NOM et Prénom ainsi que les NOM et Prénom du jeune.
- Compléter le questionnaire en ligne [ici](#).

3- Rédiger une lettre (type lettre de motivation) **à l'adresse de Madame ou Monsieur le juge des enfants**, pour expliquer en détail votre projet de parrainage (hébergement au domicile, transport dans votre véhicule, fréquence des rencontres, sorties du département pour des séjours de vacances, etc.) et que vous souhaitez devenir parrain ou marraine du jeune X.

- **Le futur filleul doit lui aussi rédiger une lettre** adressée au juge, pour demander à être parrainé par Mme M. X.

4- Ajouter les documents suivants :

- une copie de document d'identité.
- un extrait de casier judiciaire vierge n°3 à demander en ligne [ici](#).
- une copie du permis de conduire et de l'attestation d'assurance.

5- Après prise de contact, remettre l'ensemble du dossier à l'équipe éducative de la Maison d'Enfants ou Foyer qui accompagne le ou la jeune afin qu'elle transmette le dossier au Chef de Service des Mineurs Non Accompagnés Isolés de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental du Gard

6- C'est l'éducateur-trice responsable du jeune qui pourra valider votre demande (rencontre et échange avec l'éducateur-trice, visite éventuelle à votre domicile).

L'équipe éducative se chargera ensuite de faire parvenir ce dossier complet à M. Hugon, chef de service MNA à l'ASE, et au juge des enfants.

Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance transmettent au Juge des Enfants afin que vous puissiez obtenir un droit de visite et d'hébergement.

Après 2 mois environ, vous recevrez un avis.

NOTA :

- Si 2 personnes souhaitent parrainer un même jeune, elles doivent faire 2 démarches.
- Si une personne souhaite parrainer 2 jeunes, elle devra faire 2 démarches.

